



## AVIS PUBLIC

---

### **AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 395-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 375-2023 CONCERNANT LA GESTION CONTRACTUELLE**

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné de ce qui suit :

Lors de la séance extraordinaire tenue le 17 juillet 2025, le Conseil du Village d'Abercorn a adopté le Règlement numéro 395-2025 modifiant le règlement numéro 375-2023 concernant la gestion contractuelle.

Ce règlement a pour objet de prévoir des mesures favorisant les biens et services québécois ou canadiens ainsi que des règles concernant la rotation des cocontractants ou l'invitation de personnes à soumissionner.

Ce règlement est disponible à mon bureau situé au 10, rue des Églises Ouest, à Abercorn aux jours et heures normales d'ouverture, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance. Il est également disponible sur le site Internet du Village au [www.abercorn.ca](http://www.abercorn.ca).

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Abercorn, ce 18 juillet 2025

Me Jean-François Grandmont, OMA  
Directeur général et greffier-trésorier